

La Philanthropie chez nous

À l'appui de la langue et de la vie en français

Juin 2011



Tout pour la musique



Aimé Boisjoli devant le piano d'Antoine Gaborieau.

Le 4 juin prochain, lors des Découvertes manitobaines en chanson, le 100 Nons et Francofonds lanceront le Fonds 100 Nons qui servira à appuyer la chanson française au Manitoba. (1) Ce nouveau fonds est possible grâce à un legs testamentaire de 25 000 \$ d'Antoine Gaborieau, décédé le 5 mai 2010 à l'âge de 83 ans.

Fondateur du 100 Nons, en 1967, ce professeur de français et amoureux de la musique « a toujours cru à l'importance de la chanson française, rappelle sa nièce, Lucille Cenerini.

« Il pensait que la musique est un excellent moyen d'intéresser les jeunes à leur culture et à leur langue, poursuit-elle. C'est pourquoi il a voulu leur léguer quelque chose. »

Dès le mois de novembre prochain, le Fonds 100 Nons pourra générer ses premières bourses pour appuyer les jeunes artistes francophones du Manitoba. « Un legs comme celui-ci pourra encourager la chanson française manitobaine pendant très longtemps », se réjouit le directeur général du 100 Nons, Aimé Boisjoli.

Si les critères de sélection des bourses ne sont pas encore totalement définis, l'accent sera mis sur la création. « La phase la plus difficile pour un musicien, surtout au niveau financier, est celle de la création, raconte Aimé Boisjoli. Avec cette bourse, nous voulons offrir aux artistes de la chanson française plus de liberté et de flexibilité pour se consacrer à leur art.

« Nous voulons enrichir leur vie, ajoute-t-il. Et aussi la nôtre, en tant que spectateurs de leurs œuvres! »

Avec un montant initial de 25 000 \$ dans le fonds, environ 750 \$ pourront être redistribués chaque année. « J'espère que d'autres personnes contribueront aussi au fonds afin de pouvoir augmenter le nombre de subventions aux artistes », lance Lucille Cénéryni.

« Nous allons tout faire pour promouvoir le fonds et ainsi ajouter de la couleur dans le quotidien de nos artistes de la chanson. C'est une façon de consolider notre communauté et de rendre vivants notre langue et notre patrimoine », conclut Aimé Boisjoli.

(1) Les Découvertes manitobaines en chansons se dérouleront le 4 juin au Centre culturel franco-manitobain. Infos : 231-7036.



Dix gestes pour léguer :

- Rédigez un testament
- Laissez un don
- Soyez précis
- Évaluez vos actifs
- Nommez un bénéficiaire
- Don d'assurances vie existantes
- Nouvelle assurance vie
- Don commémoratif
- Encouragez les autres
- Consultez votre conseiller

Votre communauté.

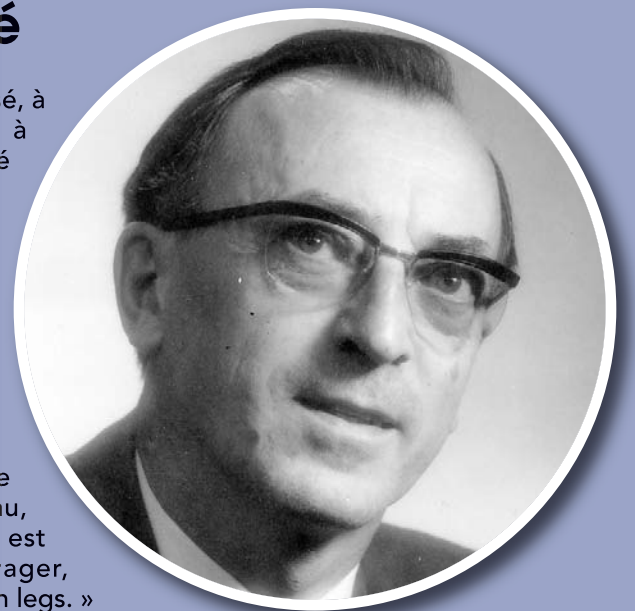
Vous y croyez... donnez.

Léguer à sa communauté

Le 18 mai dernier, Antoine Gaborieau a été intronisé, à titre posthume, dans la Société des legs à Francofonds. En tout, 22 personnes ont ainsi été honorées. « Prévoir un legs de biens personnels dans son testament confirme l'importance qu'une personne attribue à l'avenir de la communauté francophone du Manitoba », assure la directrice générale de Francofonds, Josée Lemoine. C'est une façon très généreuse de permettre à notre communauté de continuer à vivre pleinement sa culture et sa langue. »

« C'est important de se doter des moyens financiers de promouvoir notre culture francophone, ajoute la nièce d'Antoine Gaborieau, Lucille Cénéryni. Mon oncle pensait que la langue est quelque chose de vivant et qu'il fallait l'encourager, surtout chez les jeunes. C'est ce qu'il a fait avec son legs. »

Membres de la Société des legs : Joseph† et Lucienne Boucher, Aurèle Campeau, Maria Chaput, l'abbé Léo Couture, Gabriel et Marcelle Forest, Antoine Gaborieau†, Marcel Gauthier et Patricia Gendreau, Lucien Guénette, Michel Lagacé, Charles et Christiane LaFlèche, Louis R. Laurencelle, Michel Monnin, Raymond Poirier, Anna Toupin†, Aline Trudeau-Aron†, Maurice et Norma Trudel et Thais Vuignier†.



Merci à nos partenaires

